
Séance du 10 mai 2022

N° 2022.05.01

Objet : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Suppression du poste de 4^{ème} adjoint au Maire

Date de Convocation Le dix mai deux mille vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre mai deux mille vingt-deux, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.
Le 04 mai 2022

Nombre de conseillers **Etaient présents :**
M. Laurent RICHARD, Maire,
En exercice : 26 Mme Guylène BIGOT, M. Pierre LATOURRETTE, Mme Sandrine PERROUD,
Mme Katia PREVOST, Mme Bénédicte BEYENS, Maires-adjoints,
Présents : 18 M. Daniel BATARD, M. Eric HENNEGUELLE, M. Alain JAOUEN,
M. Alain BARON, Mme Martine DELIGEON, Mme Sophie RANDUINEAU,
Représentés : 06 M. Dominique GALLOT, Mme Dominique BOSA, Mme Christelle ROMEO,
Mme Karine WITTMANN-TENEZE, M. Hervé CALAS, Mme Nathalie GANGNEUX,
Votants : 24 Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. Frédéric GRILLET à Mme Dominique BOSA,
M. Philippe BEAUVAIS à M. Laurent RICHARD,
M. Alain SALMON à Mme Guylène BIGOT,
Mme Katia CHAUVET à Mme Martine DELIGEON,
Mme Mélanie BERLU PERREUX à Mme Guylène BIGOT,
Mme Silvia GOHIER-VALERIOU à Mme Katia PREVOST.

Absentes excusées : Mme Béatrice ODINK et Mme Cécile CHEMINEAU.

Secrétaire de séance : Mme Katia PREVOST

Monsieur le Maire fait part de la démission de Monsieur Thierry SOUYRI, Maire-Adjoint en charge de la Culture et de la Communication, de son poste d'adjoint au Maire de Monts ainsi que de son mandat de conseiller municipal. Il indique que cette démission a été acceptée par Madame la Préfète d'Indre-et-Loire en date du 02 mars 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le code électoral, notamment son article L.270 ;

Vu la délibération n°2021.09.01 du 14 septembre 2021 fixant à 7 le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la lettre de démission de M. Thierry SOUYRI ;

Vu le courrier d'acceptation de la démission de M. Thierry SOUYRI par Mme la Préfète d'Indre-et-Loire en date du 02 mars 2022 ;

Considérant que M. Thierry SOUYRI, quatrième adjoint au Maire, a reçu délégation de fonction dans le domaine de la Culture et de la Communication ;

Considérant que les missions précédemment exercées par M. Thierry SOUYRI ne seront pas réattribuées ;

Considérant que le Conseil Municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints appelés à y siéger ;

Considérant que le nombre d'adjoints ne peut excéder 30 % de l'effectif total du Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, décide, par 23 voix pour et une abstention (Mme Dominique BOSA)

- **De supprimer** le poste de 4^e adjoint au Maire ;
- **De fixer** à 6 le nombre d'adjoints au Maire de la Commune de Monts ;
- **De préciser** que l'ordre des adjoints en place est modifié comme suit, chacun remontant de fait d'un rang :

Mme Guylène BIGOT	1 ^{ère} adjointe
M. Pierre LATOURRETTE	2 ^{ème} adjoint
Mme Sandrine PERROUD	3 ^{ème} adjointe
Mme Katia PREVOST	4 ^{ème} adjointe
M. Frédéric GRILLET	5 ^{ème} adjoint
Mme Bénédicte BEYENS	6 ^{ème} adjointe ;

- **D'abroger** la délibération n°2021.09.01 en date du 14 septembre 2021 ;
- **De dire** qu'en application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Laurent RICHARD**

